

Le Gifam lance son premier baromètre sur la durée de vie des appareils électroménagers

À l’occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le Gifam, le groupement des marques d’appareils pour la maison, lance aujourd’hui la première édition de son baromètre sur la durée de vie des appareils électroménagers. Cette étude, publiée tous les deux ans, a pour vocation de devenir le premier outil de référence sur un panel de produits électroménagers utilisés au quotidien par les Français. Parmi les principaux enseignements à retenir : la durée de vie de nos appareils électroménagers reste stable depuis 10 ans.

« La durabilité des appareils électroménagers est au cœur des préoccupations des consommateurs et des industriels. Elle constitue une réponse concrète pour réduire l’impact environnemental des produits et reflète notre engagement en matière d’économie circulaire. Or, il n’existe pas aujourd’hui de véritable outil permettant de mesurer avec fiabilité et constance la durée de vie de nos appareils. », commente Véronique Denise, Présidente du Gifam. « Notre ambition est d’en faire un véritable indicateur tant pour la profession que pour les consommateurs ».

L’usage de nos appareils reste stable depuis 10 ans !

Pour cette première, le Gifam a sélectionné huit appareils électroménagers emblématiques au sein des ménages français et répartis équitablement entre les familles de gros électroménager et de petit électroménager. Ainsi, le lave-linge, le lave-vaisselle, le réfrigérateur et le four constituent le panel d’appareils de Gros Électroménagers (GEM). L’aspirateur traîneau, le grille-pain, la bouilloire et le sèche-cheveux complètent la sélection coté Petit Électroménager (PEM).

Force est de constater que les appareils de GEM, analysés entre 2009 et 2019, bénéficient d’une durée de vie particulièrement stable notamment pour les appareils de lavage à l’image du lave-linge et du lave-vaisselle dont les durées de vie - respectivement de 10 et 11 ans - restent inchangées alors même que leur usage n’a de cesse d’augmenter au fil des ans. Tout comme le réfrigérateur dont la durée de vie moyenne est de 12 ans. Enfin, le baromètre révèle une légère fluctuation pour le four dont la durée de vie est passée de 15 à 13 ans en 10 ans. Ce résultat s’explique notamment par l’attractivité des cuisines équipées qui se confirme et accélère le renouvellement des appareils ces dernières années.

GEM	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Lave-linge	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Lave-vaisselle	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	Prochaine vague
Réfrigérateur	12	11	11	12	12	12	12	12	11	12	12	
Four	15	15	14	14	14	14	14	14	13	13	13	

Du côté des appareils de PEM, cette première vague d'analyse couvre la période de 2010 à 2020. La bouilloire (9 ans en 2020 contre 8 ans en 2010) et le grille-pain (12 ans en 2020 contre 13 ans en 2010) affichent, une durée de vie relativement stable.

L'aspirateur affiche une progression notable puisque sa durée de vie passe de 6 à 9 ans, tout comme le sèche-cheveux dont la durée de vie est de 14 ans (contre 11 ans en 2010).

Ces produits affichent pour leur part des variations qui s'expliquent par l'évolution des habitudes de consommation.

En effet, l'arrivée dans les foyers de nouveaux produits comme l'aspirateur balai ou robot réduisent la fréquence d'usage des aspirateurs traîneaux, contribuant ainsi à l'allongement de leur durée de vie.

Concernant les sèche-cheveux, le contexte du confinement en 2020 n'a pas favorisé leur renouvellement entraînant une augmentation ponctuelle et mécanique de leur durée de vie.

PEM	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aspirateur traîneau	6	6	6	6	7	7	7	7	8	9	9
Grille-pain	13	12	11	11	11	11	13	13	13	13	12
Bouilloire	8	7	7	7	8	8	9	8	9	9	9
Sèche-cheveux	11	10	10	10	9	11	11	11	12	12	14

Un baromètre élaboré à partir de données statistiques fiables

Le baromètre du Gifam décrit le cycle de vie d'un produit vendu neuf jusqu'à sa sortie du parc français qu'il ait été possédé par un ou plusieurs foyers et qu'il fut encore ou non en état de marche.

Pour déterminer la durée de vie de chaque produit, le Gifam a développé une méthodologie s'appuyant sur deux sources de données : le parc d'appareils détenus par les foyers déterminé par l'étude nationale sur l'équipement des ménages (Kantar-TNS) et les données de GfK sur les ventes de produits électroménagers réalisées chaque année en France.

La durée de vie moyenne est ainsi établie par le calcul suivant :

Durée de vie moyenne = parc d'appareils ÷ nombre de produits vendus annuellement

Qu'entend-on par la durée de vie d'un produit ?

Selon l'ADEME, la notion de durée de vie équivaut à la durée de détention totale. Cette dernière étant définie comme la somme des durées de détention. Elle correspond au laps de temps entre l'achat d'un appareil neuf et son passage au statut de déchet, quel que soit l'état de l'appareil (en état de fonctionnement ou non). Elle inclut la possible réparation et le réemploi.

Les fabricants engagés en faveur de l'allongement de la durée de vie des appareils électroménagers.

Ce baromètre s'inscrit naturellement dans les démarches initiées par les fabricants depuis de nombreuses années en faveur de la durabilité des appareils.

Les fabricants sont en effet engagés depuis longtemps sur le sujet :

- en encourageant des initiatives en faveur de la réparation à l'image de la création de plateforme de gestion de pièces détachées Agora (1997) et du réseau labellisé de réparateurs indépendants [STAR](#) ;
- en structurant l'information auprès des consommateurs à tous les stades, notamment avec l'affichage [des données](#) portant sur la durée de disponibilité des pièces détachées (2015),

- l'élaboration avec les pouvoirs publics de l'indice de réparabilité sur le lave-linge (2021) et la mise en place à l'horizon 2024, de l'indice de durabilité ;
- en sensibilisant régulièrement les consommateurs aux bons gestes d'entretien.

Quelques conseils pratiques pour prolonger la durée de vie de son appareil

Avant l'achat de son appareil :

- o Prendre connaissance des [guides pratiques](#) édités par le Gifam et destinés à aider les consommateurs à mieux choisir et entretenir leurs appareils électroménagers.
- o Consulter pour chaque marque la durée de [disponibilité des pièces détachées](#) et l'indice de réparabilité quand il existe dans le cadre de l'achat d'un lave-linge.

Pendant son utilisation :

- o Consacrer quelques minutes à la lecture de la notice pour mieux découvrir l'ensemble des fonctionnalités de l'appareil.
- o Prendre soin de son appareil en adoptant les quelques gestes essentiels à leur bon fonctionnement. Ces informations relatives à l'utilisation et à l'entretien des appareils sont disponibles au sein de [nos guides pratiques](#) mis à disposition des consommateurs mais aussi auprès des services consommateurs des grandes marques ou sur leur site Internet.

En cas de panne :

- o Favoriser la réparation, en prenant par exemple contact avec le SAV du fabricant et / ou un réparateur indépendant fiable labellisé par le [réseau STAR](#).

À propos du Gifam

Groupement des marques d'appareils pour la maison, le Gifam rassemble une centaine de marques, grands groupes internationaux et PME, qui accompagnent le consommateur au quotidien en proposant des produits innovants en électroménager et confort thermique électrique sous des marques de grande notoriété. Plus d'informations sur www.gifam.fr.

Facebook : [@Gifam](#), Twitter : [@GIFAM_](#), LinkedIn : [Gifam](#).

Contacts presse

- Maxence Lepinoy – 06 64 96 57 39 – maxence.lepinoy@maarc.fr
- Zakary Garaudet – 06 79 07 62 50 – zakary.garaudet@maarc.fr
- Victoria Bareille – 06 70 73 01 73 – victoria.bareille@maarc.fr